

# **COMMUNE DE NOYELLETTE**

## **Compte rendu de la séance du 18 février 2021**

La séance ouverte à 19h et close à 20h45.

### **Ordre du jour:**

**La préfecture autorise les réunions des organes délibérants, dans le respect des gestes barrières et à huis clos, afin de maintenir le bon fonctionnement des communes, notamment les prises de décisions économiques.**

**REUNION DE CONSEIL A HUIS CLOS en raison de la crise sanitaire. Merci de venir avec un masque de protection, du gel hydroalcoolique sera mis à disposition dans la salle.**

**Merci de nous prévenir en cas d'absence, afin d'assurer le quorum (1/2 des membres). Les élus absents peuvent établir un pouvoir à remettre à un élu présent (1 pouvoir maximum par élu).**

- Réfection des gouttières de l'église
- Logement communal :
  - réfection de l'isolation du plafond du garage
  - bornage
  - délimitation de la zone d'aspiration
  - valeur du bien
  - devis diagnostics de vente
- Rapport expertise diagnostic salle des fêtes
- Projet SEVE
- En cours de procédure câbles logement rue de la ferme
- Chasses d'eau de l'école
- Réflexion vitesse rue des 4 vents
- Loi Labbé

Présents : Nadine VENDEVILLE, Sylvain DEBERLES, Anne-Sophie LARIVIERE, Agnès PEZZA, Anne-Marie LEBRAN, Alice LEGRAND, Aurore COUPPE, Guillaume COLLIEZ, Vincent PUCHOIS, Maryline BOLIN, Antoine DOMANIECKI

Absents :

Représentés :

### **Délibérations du conseil:**

#### **Réparations gouttières église ( DE 2021 09)**

La séance ouverte, Madame le Maire expose au Conseil municipal l'état des gouttières de l'église qui fuyent et commencent à endommager les murs en pierre. Elle précise que des rustines ont déjà été effectuées au fil des années.

Elle propose de réparer l'ensemble des gouttières et présente 2 devis.

Le premier de l'entreprise Diéval d'Hermaville pour un montant HT de 2924 €, comprenant la fourniture et la pose de gouttières en zinc naturel demies rondes dév. 33 (sans le changement des anciens crochets), la fourniture et la pose des tuyaux de descente en zinc naturel diam. 100, y compris des coudes et colliers de fixation, la fourniture et la pose d'allonge en fonte (longueur 2m) et la location d'une nacelle.

Le second de l'entreprise Cotrad d'Arras pour un montant HT de 6842 €, comprenant la dépose et l'évacuation des anciennes gouttières, la remise en peinture des crochets de gouttières (galva), la fourniture et la pose de gouttières zinc demies rondes naturelles, la fourniture et la pose de dilatation de gouttières, la création d'angles de gouttières, la fourniture et la pose tuyau EP zinc, allonge fonte 1ml.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime valide la proposition de Madame le Maire pour la réparation de l'ensemble des gouttières de l'église et valide le devis de l'entreprise DIEVAL pour un montant HT de 2924 €.

### Bornage citerne incendie et abri de bus ( DE 2021 10)

Suite à la décision de mettre en vente le logement communal, actuellement en location, Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une citerne à incendie est située sur ce terrain et qu'il serait préférable que la commune garde la propriété de cette dernière afin de pouvoir interdire le stationnement et assurer l'accessibilité aux pompiers en cas d'incendie. Une servitude devra être instaurée pour laisser le droit de passage aux futurs acquéreurs.

Elle précise qu'un abri de bus est également, en partie positionné sur ce terrain.

Elle présente un devis de l'expert géomètre INGEO pour la division et le bornage de la zone d'aspiration de la citerne incendie et l'enregistrement du bornage naturel de l'abri de bus au cadastre, qui s'élève à 1694.05 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité, la division, le bornage et l'enregistrement de l'abri de bus au cadastre, par l'expert géomètre INGEO pour 1694.05 € HT.

--> Madame le Maire précise qu'il faudra prévoir par la suite, d'habiller la zone d'aspiration de la citerne incendie et son marquage. Mr Parent, chargé du contrôle de la DECI, et Mr Hanot de l'entreprise Balestra sont chargés de voir les faisabilités et de nous établir le devis.

Madame le Maire précise que pour la vente, des expertises devront être réalisées. Elle a reçu un devis de l'entreprise NOREXPERTISES qui s'élève à 283.33 € HT. Une demande sera faite également auprès du SPANC pour vérifier la conformité de l'assainissement. La vidange (à la charge du locataire) et le curage (à la charge du propriétaire) de la fosse septique est également à prévoir avant la mise en vente

### Réparation isolation garage logement communal ( DE 2021 11)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la demande de Mr Malheiro, locataire du logement communal, pour les réparations de l'isolation de son garage, puisqu'une plaque est tombée récemment.

Après constatation par elle-même et Mr Deberles, 1er Adjoint, des demandes de devis ont été effectuées. Une seule entreprise a accepté de répondre pour réaliser ce travail, AP Renov Habitat de Liévin, qui propose la réfection du plafond pour un coût total HT de 1625.45 € comprenant la préparation du chantier, le démontage du placo isolant et du lattage avec mise en décharge, le contrôle de la toiture une fois le plafond démonté, la fourniture d'isolant laine 80mm et lattage, la fourniture et pose de BA13 (bande de collage et 2 passes de sous couché blanc comprises), la protection, le masquage, les bâches et accessoires de visserie, et le nettoyage du site.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime, valide le devis pour les réparations de l'isolation du garage du logement communal par l'entreprise AP Rénov Habitat pour un montant HT de 1625.45 €.

#### Cession logement communal parcelle A 257 (DE 2021 12)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la proposition de vendre le logement communal sis au 196 rue du pont sur la parcelle A257, actuellement loué à Mr Malheiro.

Elle présente la valeur moyenne des biens vendus sur Noyellette et l'estimation réalisée par le notaire, et propose un prix de vente à 110 000 €. Elle précise que le locataire actuel est prioritaire et qu'une servitude sera mise en place pour laisser un droit de passage par la zone d'aspiration de la citerne incendie.

Après délibération, le Conseil Municipal valide unanime, la vente du logement au prix de 110 000 €. Il valide également la servitude pour la zone d'aspiration de la citerne à incendie.

### **Autres sujets ne nécessitant pas de délibérations :**

#### Expertise salle des fêtes :

L'expertise avant travaux a été réalisée sur la salle des fêtes, Monsieur Colliez présente le rapport en globalité et précise que le seul endroit qui contient de l'amiante est l'intérieur des murs. Aucun surcoût ne devrait être ajouté au projet global car les travaux ne toucheront pas cette zone, sauf à la dépose et pose des fenêtres où cet espace sera accessible.

#### Projet SEVE :

Le bureau d'études en charge du dossier d'éclairage public a transmis les appels d'offres aux entreprises ACCART, ATEC et Ets MERCHEZ. La commission d'appel d'offres devra se réunir prochainement pour le choix de l'entreprise.

#### Câble logement rue de la ferme :

Après un premier courrier envoyé en décembre 2019, pour avertir de l'état de la végétation par rapport aux câbles, Madame le Maire précise qu'Enedis a pris le dossier en main et lance la procédure pour l'élagage des arbres.

#### Chasses d'eau école :

Madame le Maire précise qu'elle a fait changé les chasses d'eau de l'école pour un coût total HT de 86 €.

#### Vitesse rue des 4 vents :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'ancien Conseil Municipal a étudié différentes possibilités pour freiner la vitesse de la rue des 4 vents. Aucune décision n'a été arrêtée, elle demande au nouveau conseil de réfléchir à des solutions afin de pouvoir en débattre lors d'une prochaine réunion.

#### Loi Labbé:

Madame le Maire fait la lecture du courrier transmis par la commune de Berlencourt le Cauroy qui a été condamnée dernièrement à communiquer dans l'ensembles des communes de la communauté de communes des Campagnes de

l'Artois, pour l'usage de produits phytosanitaires et le contrôle qu'elle a eu en juin 2020. Elle rappelle que les produits phytosanitaires sont interdits également pour les collectivités et les particuliers.

Courrier gouvernement :

Madame le Maire fait lecture d'un courrier reçu du Gouvernement pour faire le rappel du principe de neutralité et de laïcité, sans respect de ces principes, le préfet interviendra par déferé. Les subventions aux associations seront données sur engagement au respect des règles républicaines.

Pâques :

Mme Pezza et Mme Larivière présentent leur projet de chasse au lapin de pâques qui se déroulera dans l'ensemble de la commune avec des indices dissimulés et un plan donné à chaque enfant pour situer les indices.

Les indices seront sous formes de photo pour les petits et d'énigmes pour les plus grands.

Un flyer sera distribué prochainement pour demander aux familles de s'inscrire avant le 22/03/2021. Le départ sera donné le 05/04/2021 à 11h à la salle des fetes à tous les enfants de moins de 12 ans, dans le respect des gestes barrières.

Fait à Noyellette, le 18/02/2021

N. VENDEVILLE, Maire

**Mr DEBERLES Sylvain   Mme LARIVIERE Anne-Sophie   Mme LEGRAND Alice**

**Mr COLLIEZ Guillaume   Mme COUPPE Aurore   Mme LEBRAN Anne-Marie**

**Mme PEZZA Agnès   Mr PUCHOIS Vincent   Mme BOLIN Maryline**

**Mr DOMANIECKI Antoine**